



MAIRIE DE MONNIÈRES

4 rue de la Poste 44690 MONNIÈRES

Téléphone : 02.40.54.60.64

Courriel : accueil@mairie-monnières.com

ARRÊTÉ 2026-054

Délégation de fonction – Conseiller(e) délégué(e)


Le Maire de Monnières,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;

Vu la délibération n°2026-03-20-001 du 20 mars 2026 procédant à l'élection du Maire ;

Vu la délibération n°2026-04-07-001 du 4 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant qu'il y a lieu, pour assurer la bonne administration, que Monsieur le Maire de Monnières donne délégation de fonction et/ou de signature aux adjoint(e)s et conseillers municipaux en fonction de leurs attributions ;

Considérant l'élection de Madame Magalie LYSANIUK en tant que conseillère municipale ;

ARRÊTE :

Article 1 : Une délégation de fonction n'emportant pas délégation de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire de Monnières à Madame Magalie LYSANIUK, Conseillère municipale, dans les domaines de la culture et du patrimoine en cas d'absence ou d'empêchement de l'adjoint délégué dans les domaines de l'urbanisme, de la culture et du patrimoine, Monsieur Arnaud FRON.

A ce titre et de manière non exhaustive, elle assumera notamment les fonctions suivantes :

- Suivi, coordination et gestion des dossiers en lien avec le domaine de compétence
- Soutien aux initiatives locales en matière d'actions culturelles et de valorisation du patrimoine
- Relation avec les différents partenaires intervenant dans les champs de compétences des domaines cités

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e) et publié sur le site internet de la Commune de Monnières.

Article 3 : Le/La directeur/directrice Général(e) des Services de la ville, ou en cas de vacance du poste, les directeurs/directrices Général(e) Adjoint(e) des Services de la ville, est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Comptable de la collectivité et à Monsieur le Préfet.



MAIRIE DE MONNIÈRES

4 rue de la Poste 44690 MONNIÈRES

Téléphone : 02.40.54.60.64

Courriel : accueil@mairie-monnières.com

Fait à Monnières, le 12 mai 2026

Le Maire, Jacques DRONNEAU

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.